



**–COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2018

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jeannot Létourneau, Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président représentant du comité CEHDAA représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Stéphanie Carignan, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service de l'enseignement, des services éducatifs complémentaires et du Transport directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCE

Jean-François Drouin, représentant du comité de parents

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville, présidente.

Il est 19 heures.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



CC-7199-18

**2 - ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance:
 - 6.1 FCSQ – Fiche descriptive 2017-2018 des services aux membres;
 - 6.2 Réponse du MEES, projet complexe sportif La Forêt :
7. Suivi de dossiers:
 - 7.1 Organisation scolaire 2018-2019 :
8. Huis clos
 - 8.1 Plan d'effectifs des directions d'établissement :
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Rémunération des commissaires 2018-2019;
 - 10.2 Demandes d'allocations et d'autorisations au MEES 2018-2019;
 - 10.3 Rémunération des agentes de regroupement Passe-Partout;
 - 10.4 Entente de scolarisation 2018-2019 conseil de la Première Nation Abitibiwinni;
 - 10.5 Modifications aux actes d'établissement des écoles de Berry et institutionnelle Saint-Marc-La Corne;
 - 10.6 Demandes de congés sans traitement a à d;
 - 10.7 Rapport sur la délégation de pouvoir du 1^{er} janvier au 30 juin 2018;
 - 10.8 Octroi de postes réguliers personnel enseignant;
 - 10.9 Vente d'immeubles pour non-paiement de la taxe scolaire;
 - 10.10 Modification du calendrier scolaire pour l'école Sainte-Thérèse :
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets:
 - 12.1 Accueil de la rentrée 2018-2019
13. Clôture de la séance.



CC-7200-18
3 - ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 3 JUILLET 2018

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu, que la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 3 juillet 2018.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Comité de parents et comité consultatif EHDAA

Aucun suivi de comité.

6. Correspondance

6.1 Fiche descriptive des services aux membres par la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour l'année 2017-2018.

La présidente présente le document décrivant les services offerts aux membres de la FCSQ pour l'année 2017-2018.

Monsieur Drouin se joint à la séance. Il est 19 h 05.

6.2 Réponse du MEES pour le projet du complexe sportif du Pavillon La Forêt

Le directeur général présente la correspondance en réponse au projet du complexe sportif du pavillon La Forêt. Selon l'analyse du ministère concernant le projet soumis, ce dernier nous informe que le projet n'a pas été retenu.

7. Suivi de dossiers

CC-7201-18

7.1 ORGANISATION
SCOLAIRE 2018-
2019

CONSIDÉRANT le Plan d'organisation scolaire 2018-2019 adopté le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT le Plan quinquennal 2018-2023;

CONSIDÉRANT la nouvelle lecture de la population scolaire au 15 août 2018;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil procède à l'ouverture des classes suivantes pour l'année scolaire 2018-2019 :



Maternelle multiprogramme à l'école de Berry;

Classe de cheminement particulier continu (CPC) à l'école secondaire d'Amos pavillon La Calypso.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Ce point est traité en fin de séance.

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CC-7202-18

10.1 RÉMUNÉRATION
DES COMMISSAIRES
POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT le décret 753-2018 du Gouvernement du Québec concernant les montants versés aux commissaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QU'à compter du 1^{er} juillet 2018, le montant annuel accordé à la présidence soit de 19 781 \$.

QUE le montant annuel accordé à la vice-présidence soit de 6 970 \$.

QUE le montant annuel accordé à chacun des autres membres du conseil soit de 6 091 \$.

QUE chacune des douze personnes reçoive un montant par rencontre, basé sur le montant annuel accordé pour chacune des réunions du conseil des commissaires, divisé par le nombre de rencontres à laquelle elle assiste.

QU'une somme de 27 747 \$ soit réservée et versée en fonction des présences à différentes instances où des membres du conseil des commissaires sont délégués incluant la présence aux comités exécutifs, les frais de déplacement aux rencontres et représentations ainsi que les avantages sociaux, le tout en conformité avec le document déposé à cette réunion.

QU'après compensation des frais de réunions citées plus haut, la somme restante disponible s'il y a lieu, soit versée au prorata des présences en cours d'année.

ADOPTÉE.



CC-7203-18

**10.2 DEMANDES
D'ALLOCATION ET
D'AUTORISATION AU
MEES 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE cette Commission scolaire doit procéder à des demandes d'allocations et d'autorisations annuelles au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes doivent être accompagnées d'une résolution définissant les éléments essentiels de la demande à moins qu'il n'y ait délégation de pouvoirs relativement au sujet de la demande;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes s'échelonnent sur l'année et que des dates limites sont déterminées pour acheminer ces demandes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la direction du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et est autorisée à procéder aux différentes demandes d'allocations et d'autorisations touchant le Service de l'enseignement - secteur jeunes pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7204-18

**10.3 RÉMUNÉRATION
DES AGENTES DE
REGROUPEMENT
PASSE-PARTOUT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil autorise la directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires à verser un montant forfaitaire de 76,58 \$ aux agentes de regroupement passe-partout pour chacune des rencontres nécessitant un regroupement d'enfants, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7205-18

**10.4 ENTENTE DE
SCOLARISATION
2018-2019 CONSEIL
DE LA PREMIÈRE
NATION ABITIBIWINNI**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et est autorisée à signer la procédure de gestion relative aux ententes de services et de scolarisation entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Commission scolaire Harricana, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE la présente résolution soit transmise avec toute entente.

ADOPTÉE.



CC-7206-18

**10.5 MODIFICATION
AUX ACTES
D'ÉTABLISSEMENT DES
ÉCOLES DE BERRY ET
INSTITUTIONNELLE
SAINT-MARC-LA
CORNE**

CONSIDÉRANT la résolution CC-7105-18;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère d'ajouter une maternelle 4 ans à l'école de Berry;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'organisation scolaire au 15 août 2018 officialisant l'ouverture d'une maternelle multiprogramme à l'école de Berry et la fermeture d'une classe de 1^{re} année à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (NDSC) de Saint-Marc;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil adopte l'ajout à l'acte d'établissement 2018-2019 de l'école de Berry d'une classe de maternelle multiprogramme et le retrait de la délocalisation du programme Passe-Partout offert à la bibliothèque municipale de Saint-Marc de l'acte d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Marc-La Corne.

ADOPTÉE.

CC-7207-18

**10.6 A DEMANDE DE
CONGÉ SANS
TRAITEMENT**

CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.02 6e alinéa de l'entente locale du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE ce conseil des commissaires accorde un congé sans traitement pour mutation du conjoint nécessitant un déménagement à plus de 120 km de sa résidence actuelle à madame Annick Coulombe, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7208-18

**10.6 B DEMANDES DE
CONGÉS SANS
TRAITEMENT EN LIEN
AVEC LA GRILLE
MATIÈRE**

CONSIDÉRANT les demandes logées;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QU'UN congé sans traitement soit et il est octroyé aux personnes suivantes pour l'année scolaire 2018-2019 en lien avec la grille-matière adoptée par les différents conseils d'établissements :



Nom de l'enseignant	Prénom de l'enseignant	Établissement	Pourcentage approximatif
Allard	Nathalie	École Sainte-Thérèse	5 %
Breton	Sylvie	École Notre-Dame-de-Fatima	2 %

ADOPTÉE.

CC-7209-18

CONSIDÉRANT les demandes logées;

**10.6 C DEMANDES DE
CONGÉS SANS
TRAITEMENT POUR
MESURE
D'ACCOMODEMENT**

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;
IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires accorde des congés partiels sans traitement pour mesure d'accommodement aux personnes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

Nom	École	% approximatif
M. Francis Pratte	École secondaire d'Amos	34,03 %
Mme Angèle Trépanier	École NDSC de Barraute	43,88 %
Mme Marie-France Leclerc	École Tétreault de La Motte	22,19 %
Mme Nathalie Rose	École secondaire d'Amos	65,28 %
Mme Sabrina Tremblay	École Sainte-Thérèse	16,67 %

ADOPTÉE.

CC-7210-18

CONSIDÉRANT la demande logée;

**10.6 D DEMANDE DE
CONGÉ SANS
TRAITEMENT
PERSONNEL DE
SOUTIEN**

CONSIDÉRANT la Procédure et orientations en matière de gestion des congés sans traitement;

CONSIDÉRANT les clauses 5-10.01 et 5-10.08 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires accorde un congé sans traitement pour poursuivre ses études pour l'année scolaire 2018-2019 à madame Émilie Fréchette, technicienne en éducation spécialisée à l'école Sacré-Cœur-Saint-Viateur.

ADOPTÉE.



CC-7211-18

**10.6 E DEMANDE DE
CONGÉ SANS
TRAITEMENT
PERSONNEL DE
SOUTIEN**

CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la Procédure et orientations en matière de gestion des congés sans traitement;

CONSIDÉRANT les clauses 5-10.09 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil des commissaires accorde un congé sans traitement du 20 septembre 2018 au 30 juin 2019 à monsieur Réjean Doyon, magasinier au Centre de formation Harricana.

ADOPTÉE.

10.7 rapport de délégation de pouvoir du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

La directrice du Service des ressources humaines présente le récapitulatif concernant la délégation de pouvoir exercée par les différents directeurs pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Ces délégations comprennent des engagements, des autorisations de congés et démissions.

CC-7212-18

**10.8 OCTROI DE
POSTES RÉGULIERS
POUR DU
PERSONNEL
ENSEIGNANT**

CONSIDÉRANT les postes vacants d'enseignantes et enseignants qui étaient à combler suite à la séance d'affectation du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT les clauses 5-3.20A)1) 5-3.20A)2) et 5-3.20A)9) de la convention collective du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil des commissaires confirme l'engagement par l'octroi de contrats à temps plein aux personnes suivantes à compter du 23 août 2018 pour le personnel enseignant dans les écoles primaires et secondaires et à compter du 20 août pour le personnel enseignant du Centre de formation Harricana :



Nom	Champ	École	Clause
Camille Benoît	1B	École secondaire Natagan	
Francesca Germain	3	École Saint-Joseph	5-3.20 A) 1)
Nathalie Lapointe	3	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 9)
Élise Therrien	3	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 9)
Valérie Maheux	3	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 9)
Carolann Brochu	3	École NDSC Barraute	5-3.20 A) 9)
Fanny Thivierge	3	École Sainte-Thérèse	5-3.20 A) 9)
Roxanne Marion	4	École Sainte-Thérèse et autres	5-3.20 A) 9)
Rachèle Gilbert	4	École NDSC Barraute	
Maude Lacas	12	École secondaire Natagan	
Stéphanie Nolet	13	École secondaire Natagan	5-3.20 A) 9)
Christian Deshaies	13	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)
Marie-Pier Lemieux	13	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)
Serge Roulier-Simard	17	École secondaire d'Amos	5-3.20 A) 9)
Éric Bilodeau	Spécialité 11 Tech. usinage	Centre de formation Harricana	5-3.20 A) 2)
Daniel Bilodeau	Spécialité 15 Mines et travaux de chantiers	Centre de formation Harricana	5-3.20 A) 9)

ADOPTÉE.

CC-7213-18**10.9 VENTE
D'IMMEUBLES POUR
NON-PAIEMENT DE
LA TAXE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les cas où les taxes à percevoir se rapportent à des immeubles situés dans le territoire d'une cité ou d'une ville, les dispositions de la Loi sur les citées et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de rachat des immeubles s'appliquent;



CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, à enchérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE ce conseil demande à la Ville d'Amos de procéder à la vente à l'enchère publique, des immeubles apparaissant sur la liste datée du 17 août 2018 et dont copie a été déposée à cette réunion.

QUE le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, soient et ils sont autorisés à enchérir et à acquérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE.

CC-7214-18

**10.10 MODIFICATION
DU CALENDRIER
SCOLAIRE POUR
L'ÉCOLE SAINTÉ-
THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT les travaux majeurs de réfection à l'école Sainte-Thérèse d'Amos;

CONSIDÉRANT que l'échéance des travaux coïncide avec la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT le temps requis pour réaménager les locaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier scolaire 2018-2019 à cet effet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE la direction du Service des ressources humaines et la présidence soient et elles sont autorisées à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) afin de procéder à une modification du calendrier scolaire 2018-2019 pour la journée du vendredi 31 août 2018.

ADOPTÉE

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
POUR LA PÉRIODE DU 19 JUIN AU 31 AOÛT 2018

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 20 AOÛT 2018
CONSEIL DES COMMISSAIRES
-2018-07-03 : CONSEIL DES COMMISSAIRES
-2018-08-27 : COMITÉ EXÉCUTIF

ENVIRONNEMENT INTERNE
-2018-08-27 : CONFÉRENCE D'ACCUEIL

ENVIRONNEMENT EXTERNE
-2018-07-12 : 4 À 6 DES PARTENAIRES – H2O LE FESTIVAL (M. COUTU)
-2018-08-24/25 : CG ET CP FCSQ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE DU 19 JUIN AU 31 AOÛT 2018

-2018-07-03 : CONSEIL DES COMMISSAIRES
-2018-08-27 : COMITÉ EXÉCUTIF

ENVIRONNEMENT INTERNE
-2018-06-21 : PEVR – CONSULTATION DES PARTENAIRES
-2018-07-04 : COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION
-2018-08-15 : COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION
-2018-08-21/22 : FOIRE DE L'EMPLOI À L'HARRICANA
-2018-08-27 : CONFÉRENCE D'ACCUEIL

ENVIRONNEMENT EXTERNE
-2018-06-21 : DÉVOILEMENT DU NOUVEAU LOGO DE LA VILLE D'AMOS
-2018-06-21 : RENCONTRE VILLE/CSH
-2018-06-27/29 : PROJET CAR (GASPÉSIE)
-2018-08-04/08 : CG ADIGECS (MONT-TREMBLANT)
-2018-08-24 : TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
-2018-08-31 : CRDG (ROUYN-NORANDA)

12. Autres sujets

12.1 Accueil de la rentrée 2018-2019

Le directeur général invite les membres du conseil des commissaires à assister à l'accueil qui se tiendra le 27 août 2018 au Théâtre des Eskers en après-midi. L'athlète et conférencier, M. Pierre Lavoie présentera sa nouvelle conférence « Le pouvoir de l'engagement ».



8. Huis clos

CC-7215-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

HUIS CLOS

QUE l'assemblée siège à huis clos afin de traiter des points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 10.

Sont présents les membres du conseil, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines.

8.1 Plan d'effectifs des directions d'établissement

Le directeur général présente le plan d'effectifs des directions d'établissement et informe le conseil des derniers mouvements fait au plan d'effectif des directions d'établissement.

CC-7216-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

LEVÉ DU HUIS CLOS

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 20.

13. Clôture de la séance

CC-7217-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

13. - LEVÉE DE LA
SÉANCE

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 25.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale